

3. Carlo VIII, re di Francia, a papa Alessandro VI.

Amboise, 9 dicembre 1493.

Tressainct pere. Pour ce que de plus en plus avons en singuliere affection la promotion de notre aine et feal conseilher levesque de saint Malo¹ a la dignite cardinale ainsi que vous avons par plusieurs foiz escript tant de notre propre main que autrement parquoy avez assez peu congnoistre comment nous desirons que la matiere sortisse a effect. Encores pour vous en advertir et affin que puissiez clerement congnoistre que en ce na avenue aucune variacion de notre part vous en avons bien voullu davantaige une autrefois escripre. Combien que par nos derrenieres lettres eussions escript a V. S. que nen escrivrions plus, mais le grant vouloir que nous avons que ledit evesque de saint Malo soit cardinal pour les causes que avons amplemet faictes savoir par nos dites lettres a V. d. S. nous a de rechef incite de vous envoyer ces presentes considerans aussi quelles vous pourront estre baillees et presentees deux ou troys jours avant le terme dessusdit ou environ. et que en aurez meilleurs souvenance pour amour de nous aquoy avons parfaicte fiance et nous y actendons sans aucune difficulte, si vous supplions tressainct pere que le plaisir dicelle V. S. soit y faire en maniere que nous voyons par effect que avez voulu acomplir notre desir en cest endroit. En nous nous en repputerons tant tenuz a V. d. S. que plus ne saurions, et que de chose que peussiez faire a notre requeste et pryere. Et dabondant ne revoquez en doubtte que incontinent que serons advertiz de sa creacion le ferons partir pour aller par dela acomplir entierement le contenu aux instructions de nostre aine et feal conseilher orateur et ambaxateur labbe de saint Ouen, et le fait du Ture, dont nous avez advertiz de quoy serez console et joyeux comme tousiours vous avons escript et a ce naura point de faulte. Tressainct pere, en priant le benoist redempteur qui vueille J. [sic!] V. S. longuement conserver et maintenir au regime et gouvernement de notre mere sainte Eglise. Escrip a Amboise le IX^{me} jour de decembre.

Tres devot filz le roy de France

Charles².
Robertet ss.

[A tergo:] A notre tressainct pere le pape.

Originale con sigillo. Arm. 15, C. 12, n. 1, p. 47.

4. Il cardinale Raimondo Peraudi a papa Alessandro VI.

Vienna, 28 dicembre 1493.

Beatissime pater et clementissime domine post beatorum pedum oscula. Superiore estate cum Galliarum regionem peragrarem offendi generalem Oscitanie in presentiarum episcopum Macloviensem³ virum integerrime vite, summe auctoritatis, incredibilis rerum omnium expe-

¹ G. Briçonnet.² Autografo.³ G. Briçonnet.